

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2024 - 103

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 03 décembre 2024

**OBJET : MISE A JOUR DE LA  
LONGUEUR DE VOIRIE  
COMMUNALE**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.  
FICHARD B. STUBERT B. CHANTELLOT C.  
PLEYNET J.P. DENERVAUD M.  
CHEVRON F. DIANA C. CORNU C.  
QUERNEC GARIN C. MATTERA A.  
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : De PROYART A. « pouvoir à  
MORIAUD P. » MORAND F. « pouvoir à  
PLEYNET J.P. » BILLARD G. « pouvoir à  
CHEVRON F. » RACINE FREIXENET M.  
GEROUDET A. CHANTELLOT L. « pouvoir à  
CHANTELLOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et de régulariser le classement de certaines voies afin d'obtenir des informations fiables concernant la voirie et son linéaire ; le précédent tableau de classement étant obsolète.

Madame le maire présente le tableau des voies communales actualisé par le service urbanisme de la commune.

Les cinq voies suivantes sont intégrées au tableau :

- Route du lac : du giratoire RD 25 de Vereitre jusqu'au lac, soit 1300 ml
- Rue du Port : de la RD 25 à l'intersection de la route du lac, soit 860 ml
- Chemin du seillan ; de la VC 8 jusqu'à son extrémité, soit 270 ml
- Chemin sur les crêts : de la VC 304 jusqu'à son extrémité, 200 ml
- Chemin des croisets : de la VC 18 jusqu'au lotissement « les jardins de marie », soit 230 ml

La longueur actuelle de voirie communale, en raison de la mise à jour du tableau de classement est de 18 340 mètres linéaires



Le conseil municipal,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies ;

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2<sup>e</sup> alinéa du code de la voirie routière ;

Considérant que les chemins ruraux appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Considérant l'actuelle longueur de voirie communale, relevant du domaine public routier, prise en compte pour un total de 18 340 mètres linéaires ;

Sur proposition du maire ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, à l'unanimité

**DÉCIDE** de classer dans le domaine public communal les voies ci-dessous énoncées :

- Route du lac : du giratoire RD 25 de Vereitre jusqu'au lac, soit 1300 ml
- Rue du Port : de la RD 25 à l'intersection de la route du lac, soit 860 ml
- Chemin du Seillan ; de la VC 8 jusqu'à son extrémité, soit 270 ml
- Chemin sur les crêts : de la VC 304 jusqu'à son extrémité, 200 ml
- Chemin des croisets : de la VC 18 jusqu'au lotissement « les jardins de marie », soit 230 ml

**APPROUVE** la nouvelle longueur de voirie communale, d'un total de 18 340 mètres linéaires ;

Le tableau, daté et signé, des voies dont la commune est propriétaire est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

Le maire

Pascale MORIAUD





Département du HAUTE-SAVOIE

**Commune de :** CHENS SUR LEMAN

Arrondissement de : THONON LES BAINS

Mise à jour le 10 décembre 2024

**Voies communales à caractère de RUE**

N°	Désignation de la voie	Définition sommaire du tracé	Longueur
VC 3	chemin de collongette	Part de RD 25 à C 206	790
VC 4	route de Collongette	Part du RD 25. Passe à Collongette. Aboutit à la limite de Douvaine,	1 780
VC 5	route d'Aubonne	Part de la VC 4 à Collongette. Aboutit à la limite de Douvaine ,	620
VC 7	rue du Château	Part du CD 25 à Chens. Aboutit au Lac Léman au Port de Beauregard	560
VC 8	allée du quart d'Amo	Part du CD 25. Aboutit à VC 208	274
VC 8	route de la Marianne	Part de la VC 11 jusqu'à la limite de Douvaine	1 634
VC 10	route de Saint-Joseph	Part du CD 25. Aboutit près de la Fabrique	270
VC 11	rue des Chénettes	VC 8 à VC 18	340
VC 208	rue des Chénettes	Part de la RD 25 jusqu'à VC11	340
VC 12	rue des Fleurets	Part du RD 25 à Chens. Aboutit à la VC 11	305



VC 13	rue des Rossets	Part de la VC 8 à Charnage. Aboutit au CD 60 à Bardenuche	1 410
VC 16	chemin du Tanoz	Part du RD 20 près de Véreitre. Aboutit à la VC 8	980
VC 18	route des Peupliers	Part du RD 25 à Chens (Les Fichard). Aboutit à la VC 13	820
VC 201	rue de la Cave	Part du RD 25 à Chens (Les Fichard). Aboutit à la VC 12	145
VC 202	chemin du Nid	Part du RD 25 près de Chens-le -pont. Aboutit au lac.	270
VC 203	chemin sous-Cusy	Part du RD 25. Aboutit à Sous-Cusy	620
VC 204	chemin des vignes sous-Cusy	Part du RD 25. Aboutit à la VC 203	350
VC 205	chemin des tilleurs	Part du RD 25. Aboutit à la VC 305	170
VC 206	chemin de Très-Servette	Part du RD 20. Aboutit à la VC 3 près de Collongette	530
VC 207	rue de Charnage	Part du RD 25 à Vérancy. Aboutit à la VC 8 à Charnage	710
VC 209	rue de la maison jaune	Part du RD 25 à Chens. Aboutit à la VC 7	110
VC 210	rue du col vert	Part de la VC 7 jusqu'à son extrémité	530
VC 301	rue des Grands Champs	Part de la RD 25 à la VC 18	450



VC 302	rue des Pêcheurs	Part de la VC 210 - Aboutit au lac	150
VC 303	Impasse du parc	Part de la RD 25 jusqu'à son extrémité	85
VC 304	rue de l'Egalité	Part de la RD 25 à la RD 25 église, par cimetière	590
VC 305	chemin de la Sablière	Part du RD 25 à la VC 205	545
VC 306	chemin des vignes sous Chens	Part de la VC 210 jusqu'à son extrémité	102
VC 307	chemin du Seillan	Part de la VC 8 jusqu'à son extrémité	270
VC 308	chemin des Croisets	Part de la VC 18 jusqu'au lotissement les Jardins de Marie	230
VC 309	chemin sur les Crêts	Part de la VC 304 jusqu'à son extrémité	200
VC 310	Route du Lac	Part de la RD 25 , Aboutit au lac	1 300
VC 311	rue du port	Part de RD 25 jusqu'à embranchement RD 20	860
<b>Total voies communales</b>			<b>18 340</b>



Le Maire  
Pascale MORIAUD

